Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-261003-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

n°26-10-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14 ***Convocations le 15/10/2026***
Votants : 14

Objet : Restauration registres paroissiaux

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absente excusée : A.MEHEUT

Secrétaire de séance : A.GAUTIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le devis sollicité auprès d'un relieur professionnel pour la restauration des registres paroissiaux :

- *Baptêmes - Mariages - Sépultures 1747-1792*
- *Naissances - Mariages - Décès 1793-anVIII*
- *Baptêmes - Mariages an VII – an VIII*

Il précise que ce devis, réalisé par l'Atelier Eric Poilpot de Tréguier, a été transmis pour avis technique aux Archives Départementales qui a étudié la technique proposée. Selon les Archives Départementales « ce prestataire est qualifié pour les travaux envisagés, à savoir la confection de nouvelles reliures et de petites restaurations ».

Atelier Eric Poilpot : 10 384 € TTC

Monsieur le Maire précise qu'une subvention à hauteur de 40% a été demandée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-261003-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Éric Poilpot pour un montant de 10 384 € TTC. Cette dépense sera affectée en fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Aurore GAUTIER